

SAINT-MAUR-DES-FOSSES Sud

Carte des vitesses

LEGENDE

-  Vitesse inférieure à 0.2 m/s
-  Vitesse comprise entre 0.2 m/s et 0.5 m/s
-  Vitesse comprise entre 0.5 m/s et 1.0 m/s
-  Vitesse supérieure à 1.0 m/s
-  Berges : zone de transition, vitesses fortes
-  Zone de survitesse
-  Limite communale

Echelle 1/10 000

Zone basse : max = 0.40 m/s

Partie aval : vitesses comprises entre 0.20 et 0.30 m/s